

Comité de Programmation LEADER Ardèche³
Relevé de décisions du Comité de programmation
N°21 du 21/03/2019 à Privas

Membres publics :

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Lorraine CHENOT ;
- Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale : Pierre CHAPUIS, Georges FANGIER, Pascal WALDSCHMIDT ;
- Syndicat Mixte Centre Ardèche : Alain SALLIER.

Nombre de présents : 5

Nombre de votants : 5

Membres privés :

- Représentant démocratie participative / Conseil Local de Développement : Marcel HUDELLOT, Renzo CATTANEO ;
- Plateforme Initiative Ardèche méridionale : Alain CHARROUD ;
- Groupement des sylviculteurs des Cévennes Ardéchoises : Gaston JAMBOIS ;
- Gérant de la SARL Terre Adélice / Association AMESUD : Bertrand ROUSSELLE, Nicole KOPP ;
- Expert en formation / Entrepreneure en développement rural et transition alimentaire: Frédéric GOLBERG, Charlène NICOLAY ;
- Experte en patrimoine naturel / Association Méz'Art : Laurence JULLIAN, Hubert-Marie PITEUX ;
- Association Mézenc Gerbier : Dimitri BRUN ;
- Experts en urbanisme : Orane DIAS ;
- Jeune agriculteur / Foyer Privadois : Julien SUEUR, Edith ESTRADÉ ;
- Collectif Pétales 07 : Marie SIMON ;

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 10

Membres excusés :

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Agnès HOCQUET, Alain GIBERT, Jean-Pierre ANCHISI ;
- Communautés de communes : Robert VIELFAURE ;
- Initiative 26.07 : Michel CAHEN ;
- Association des Sylviculteurs d'Aubenas et de la Montagne : Jean-Louis TESTUD ;
- Agri Bio Ardèche : Lynda BOUET ;
- Chambre d'Agriculture : Christel CESANA ;
- Association Savoirs de Terroirs / Association l'Art'Sème : Bertrand ROYER, Lisa GIMENEZ.

Représentante de l'Autorité de Gestion excusée : Sandrine GENEST.

Membres invités de l'atelier « jeunesse et gouvernance »

- Emma LESEC ;
- Léa RAMI ;
- Hugues JOUNIAUX.

Techniciens présents :

- Service unifié LEADER : Elisa JAFFRENNOU, Marthe BABAY, Valérie CHANTRE, Florence DODET, Pascale LIOUTIER, Gabriel PIC.

Après la visite sur place de la Résidence Habitat Jeunes Centre Ardèche, la séance débute à 18h00.

1) Vérification du double-quorum

Pour ce Comité de programmation, 20 membres sont présents. Parmi eux, 15 membres, dont 10 membres privés, prennent part au vote (soit le titulaire s'il est présent ou le suppléant en l'absence du titulaire).

Le double quorum (au moins 12 membres votants sont présents, dont au moins la moitié de membres privés) est donc respecté.

2) Calendrier du 1er semestre 2019

Le calendrier du 1^{er} semestre est rappelé :

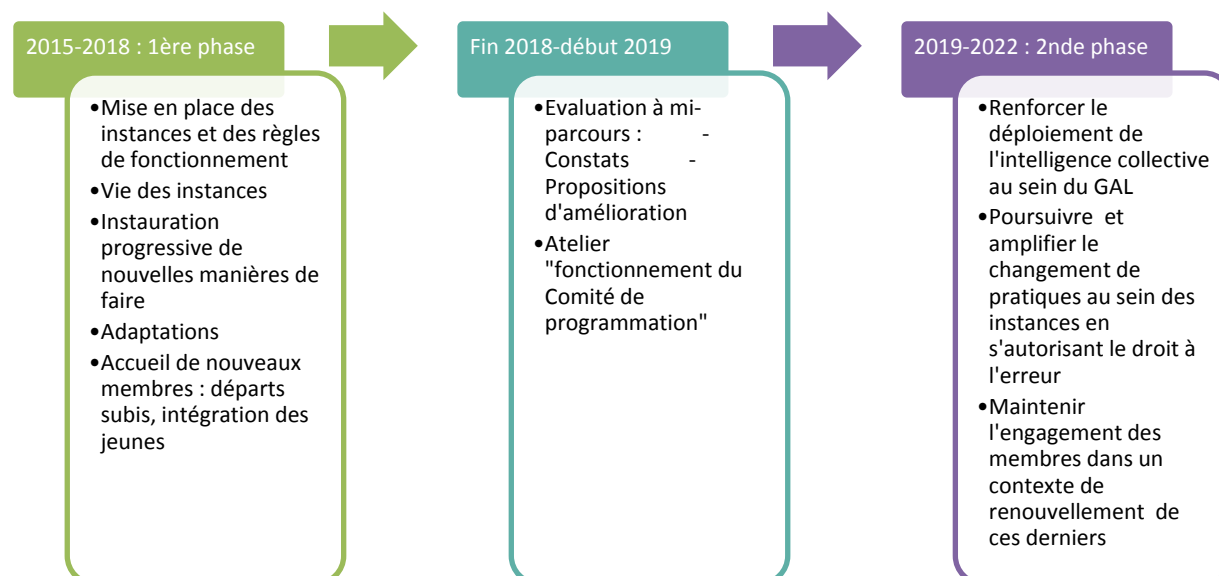
Date des Comités de programmation LEADER	Date d'envoi du dossier de séance	Date des auditions
Jeudi 4 juillet 2019 à 18h (sud)	24 juin 2019	Jeudi 6 juin 2019
Autres réunions	Cible	Date
GAL&Co	GAL et partenaires	Juin 2019

3) Fonctionnement du Comité de programmation

En introduction, Elisa JAFFRENNOU présente la manière dont l'atelier mis en place a travaillé afin de pouvoir soumettre au Comité de programmation les propositions de ce jour.

- Un atelier « 3) Fonctionnement du Comité de programmation » lancé en décembre 2018 qui s'est réuni 2 fois
- Des propositions soumises via un sondage en ligne aux membres du Comité de programmation
- Des propositions :
 - o Qui commencent à être testées dès ce Comité ;
 - o D'autres à déployer ;
 - o Et pour lequel le Comité de programmation doit être partant et partie prenante.

Plus précisément, les propositions s'inscrivent dans la démarche de progrès suivante :



Ensuite, Emma LESEC et Marie SIMON présentent chacune des propositions émises par l'atelier :



Suite à cette présentation, s'ensuit le débat suivant :

- Sentiment que le Comité de programmation ne part pas de rien, en matière d'organisation de son fonctionnement interne ; pour autant, ces propositions vont dans le bon sens et sont à encourager, même si elles risquent sûrement de bousculer les pratiques de chacun ;
- Si les membres doivent fournir un effort de prise de connaissance du dossier de séance en amont du Comité, ils doivent aussi être alertés en amont sur les points qui ne seront pas traités en séance, afin d'en faire une lecture particulièrement attentive ;
- Volonté que certaines pratiques qui ont pu être développées plus particulièrement pour les jeunes, puissent bénéficier à tous (ex. : accueil des nouveaux membres, parrainage, ...) ;
- Si les prises de parole peuvent être mieux gérées, il faut aussi les inciter pour qu'elles soient plus partagées ; la désignation d'un parrain, qui peut aussi jouer un rôle de porte-voix pour le compte d'un membre peu à l'aise dans la prise de parole, va aussi dans ce sens ;
- Une action « convivialité » a été oubliée !
- Le dossier de séance enrichi et facilitant la lecture est apprécié ;
- L'outillage des membres, notamment via une clé USB, est encouragé ;
- Enfin, la visioconférence est une priorité partagée, pour laquelle il faut trouver une solution technique efficace (bas débit, ...). Le GAL pourrait prendre contact avec les promeneurs du Net.

A l'issue du débat, **les membres valident à l'unanimité ces propositions.**

Enfin, Alain CHARROUD, désigné gardien du temps, constate en fin de séquence que :

- 14 personnes ont pris la parole ;
- La séquence a duré 25 minutes, dont 15 minutes de débat.

4) Mise en œuvre des axes stratégiques du GAL

- **Actualités de l'axe « Jeunesse et Gouvernance » :**
 - **Recherche de nouveaux membres pour l'Atelier J&G :**
 - Travail sur la communication réalisé par Emma LESEC :
 - Présentation du flyer
 - Présentation de la vidéo
 - Tenue d'un stand de présentation (cf. Forum des métiers d'Aubenas en février)
 - Relance et rencontres en Centre Ardèche
 - **Préparation de l'appel à projets « 2019-6.1 : soutien aux projets labellisés par les jeunes » :**
 - Bilan, suivi, visite des projets issus de l'appel à projets 2018
 - Discussion et rédaction de l'appel à projets 2019
 - **Partager dans AJIR l'expérience LEADER Ardèche³**
 - **Voyage pour piste de coopération en Lituanie (début avril)**
 - **Expérimentation à venir sur une communauté collaborative en ligne**
 - **Relance de l'appel à candidatures « 2018-6.2 : Projet en faveur de la jeunesse »**

- **Evaluation à mi-parcours :**

La synthèse de l'évaluation à mi-parcours est présentée ; elle constitue :

- Un outil pour aider les membres à parler de LEADER ;
- Et à diffuser sans modération.

5) Décisions

- **Modification des fiches-actions 2 (agriculture-forêt), 3 (Moteurs de développement) et 5 (modèles économiques innovants) :**

Objectifs de ces modifications :

- Préciser l'interprétation de la dépense « études de faisabilité externalisées préalables aux investissements » ;
- Mettre en cohérence nos fiches-actions avec le PDR Rhône-Alpes modifié en décembre 2018 sur cette dépense.

Modification apportée dans les fiche-action 2, 3 et 5, rubrique 7 : « Dépenses éligibles » :

Les études de faisabilité externalisées préalables aux investissements (investissements définis à l'article 45 du règlement UE 1305-2013). ~~Les études de faisabilité, seules, sans projet d'investissement matériel, ne peuvent pas faire l'objet d'un dossier de subvention spécifique.~~ Elles restent des dépenses admissibles même lorsque, compte tenu de leurs résultats, aucune dépense matérielle n'est engagée.

Les membres valident à l'unanimité ces modifications. Elles seront notifiées à l'Autorité de gestion et à l'Agence de Services et de Paiement par courrier.

- **Examen des dossiers en pré-sélection**

En introduction, il est proposé de reporter l'examen en pré-sélection du dossier « Animation et actions des Bistrots de Pays 2019 », porté par le Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale. Pour des raisons indépendantes de sa volonté, le bénéficiaire n'a pu être présent lors de l'audition. Cette situation n'ayant pu être anticipée, les membres présents pour l'audition ont du coup analysé le projet en l'absence du bénéficiaire. Après débat, il est retenu que :

- le schéma d'analyse des dossiers validé le 13 juin 2017 prévoit la tenue d'une audition du porteur de projet ;
- cette règle doit être respectée afin de garantir une égalité de traitement des porteurs de projet ;
- les porteurs de projet seront invités à se présenter à deux aux auditions, afin de garantir la présence a minima d'un des deux en cas de problème ;
- l'audition de ce projet doit être réorganisée en présence du bénéficiaire tout en valorisant le travail déjà fourni par les membres ayant participé à l'examen du dossier le 14 février 2019 ;
- l'examen en pré-sélection de ce dossier est donc reporté au prochain Comité de programmation du 4 juillet 2019.

Fiche action	Sous action	Intitulé	Bénéficiaire	Coût total	FEADER prévisionnel	Observations
2	2	Animation dédiée aux actions agricoles et sylvicoles	Communauté de communes du Bassin d'Aubenas	90 000,00 €	57 600,00 €	<p>Les membres échangent en particulier sur les points suivants, qui seront autant de points d'attention dans le suivi du projet : réalité du partenariat avec l'ensemble des acteurs agricoles, dimension opérationnelle des actions conduites en faveur de la préservation du foncier, lien avec les autres dynamiques à l'œuvre sur ce territoire en matière de préservation des terres agricoles (SCOT, PAT,...), gouvernance du poste partagé (vigilance pour que l'agent ne soit pas tirillé entre deux structures),... Eu égard à ces différents points, un bilan intermédiaire au bout d'un an devra être partagé avec la commission agriculture-forêt.</p> <p>Les membres s'accordent à l'unanimité sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.</p> <p>Projet coup de cœur du Comité de programmation (les 3 projets sont ex aequo)</p> <p><i>Orane DIAS, par ailleurs salariée de la Communauté de communes Val de Ligne impliquée dans le projet, ne prend pas part au débat.</i></p>

5	1	Appui à l'émergence de communautés d'usagers d'espaces de travail partagé et constitution d'un réseau de professionnels - 2019	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale	64 697,50 €	40 000,00 €	<p>Les membres saluent le travail très innovant qui est fait par la Trame pour adapter le territoire aux nouvelles formes de travail, tout en tenant compte de la spécificité du territoire ardéchois (petite communauté de coworkers, distance entre des lieux physiques-géographiques éloignés....). Ils souhaiteraient le travail de la Trame soit plus largement relayé au sein des membres du GAL pour qu'ils en deviennent des ambassadeurs, ainsi qu'auprès des collectivités.</p> <p>Les membres s'accordent à l'unanimité sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.</p> <p>Projet coup de cœur du Comité de programmation (les 3 projets sont ex aequo)</p> <p><i>Pierre CHAPUIS, Georges FANGIER, Pascal WALDSCHMIDT, par ailleurs membres du Bureau syndical du Pays de l'Ardèche Méridionale, ne prennent pas part au vote.</i></p>
5	1	Tiers lieux des Vallées	Mont'a la Feira	44 886,00 €	16 476,00 €	<p>Les membres ayant assisté à l'audition rapportent la qualité du travail mené par l'association sur la dimension sociale. La mise en place du tiers-lieux devra inaugurer des pistes économiques tout autant conséquentes.</p> <p>Après échanges, si ce projet s'inscrit bien dans la dynamique d'innovation territoriale que souhaite voir développer le programme LEADER, les membres seront vigilants sur le partenariat local établi par l'association, en particulier avec les communes et la Communauté de communes de son territoire d'intervention.</p> <p>A l'issue du vote (5 abstentions, 1 vote contre et 8 votes pour), les membres considèrent donc que le projet s'intègre dans la stratégie du programme.</p> <p>Projet coup de cœur du Comité de programmation (les 3 projets sont ex aequo)</p>

La présentation de ces 3 dossiers en pré-sélection amène les débats suivants :

- Mieux faire apparaître le bilan de l'année précédente pour les dossiers soutenus sur plusieurs années, et pointer les évolutions ;

- LEADER a-t-il vocation à financer des projets sur plusieurs années ? Plusieurs membres répondent que les innovations ne peuvent se concrétiser en une seule année, qu'il convient donc de leur donner du temps, via un soutien sur plusieurs années, afin de faire leurs preuves et d'être ensuite pérennisées. La plupart des GAL bâtissent leur stratégie en ce sens ;
- Lorsqu'un membre dispose d'une information sur un projet parce qu'il est concerné par ce dernier, quelle est la manière de procéder ? Doit-il faire part de cette information en amont du Comité de programmation ? Cela relève-t-il du conflit d'intérêt ? Après débat, il est retenu que le partenariat étant un point d'analyse important des projets (lors du montage du dossier, lors de l'audition), le Comité de programmation doit pouvoir disposer du maximum d'informations possibles à ce sujet, afin d'apprécier la réalité de ce dernier. Pour autant, ce débat interroge les membres sur ce qui pourrait être une condition au soutien LEADER : un projet innovant ne remporte pas toujours l'adhésion, en particulier au démarrage.

- **Projets proposés à la sélection et à la programmation :**

Fiche action		Intitulé	Bénéficiaire	Note validée	Montant éligible	FEADER programmé	Observations
1	1	Sensibilisation à l'urbanisme et au paysage	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	29	10 000,00 €	8 000,00 €	<i>Lorraine CHENOT, par ailleurs membres du Bureau syndical du Parc des Monts d'Ardèche, ne prend pas part au vote.</i>
1	2	Aménagement d'un éco-lotissement à Saint-Gineys-en-Coiron	Commune de Saint-Gineys-en-Coiron	24	37 630,00 €	24 083,20 €	
2	2	Etude d'opportunité d'un nouvel abattoir	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche	28	41 125,24 €	20 575,55 €	<i>Alain SALLIER, par ailleurs membre du Bureau communautaire de la CAPCA, ne prend pas part au vote.</i>
Total FEADER programmé (voir maquette financière)						52 658,75 €	

Les membres valident à l'unanimité les 3 projets ci-dessus proposés à la sélection et à la programmation.

- Projets proposés à la programmation

Fiche action		Intitulé	Bénéficiaire	Rappel de la note	Montant éligible	FEADER programmé	Observations
1	1	Etude de formes urbaines innovantes	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	25	5 000,00 €	4 000,00 €	Lorraine CHENOT, par ailleurs membre du Bureau syndical du Parc des Monts d'Ardèche, ne prend pas part au vote.
2	1	Amélioration des connaissances sur les populations de pins de Salzmann	Office National des Forêts	19	24 125,02 €	15 440,00 €	
2	2	Animation de la filière bois pour favoriser l'utilisation du bois local (2018)	FIBOIS Ardèche Drôme	23	36 554,06 €	23 200,00 €	
2	2	Identification de la viande d'Agneau de l'Ardèche	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche	26	51 200,08 €	32 768,04 €	
3	3	Aménagement de la Dolce Via - secteur St Fortunat - St Laurent du Pape	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche	24	1 350 063,60 €	220 000,00 €	Alain SALLIER, par ailleurs vice-président de la CAPCA, ne prend pas part au vote.
4	3	Animation de l'Ecole de Projets EVEIL - Encourager Valoriser les Expérimentations et les Initiatives Locales	Association Montagne Emploi SUD (AMESUD)	18	100 367,18 €	32 765,87 €	
4	4	Renforcer les collaborations entre les entreprises et l'enseignement supérieur et la recherche et développer des approches pédagogiques innovantes	Maison de l'Emploi et de la Formation	24	83 818,74 €	44 208,61 €	

5	1	Appui à l'émergence de communauté d'usagers d'espaces de travail partagé et constitution d'un réseau de professionnels - 2018	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale	19	51 563,49 €	32 000,00 €	<i>Pierre CHAPUIS, Georges FANGIER, Pascal WALDSCHMIDT, par ailleurs membres du Bureau syndical du Pays de l'Ardèche Méridionale, ne prennent pas part au vote.</i>
6	1	Tous ambassadeurs de la lutte contre les discriminations !	Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche	25	8 000,00 €	5 000,00 €	
8		Outils de pilotage et de communication du programme LEADER	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	Non concerné	17 713,90 €	14 171,12 €	<i>Lorraine CHENOT, par ailleurs membre du Bureau syndical du Parc des Monts d'Ardèche, ne prend pas part au vote.</i>
Total FEADER programmé (voir maquette financière)						423 553,64 €	

Les membres valident à l'unanimité les 10 projets ci-dessus présentés en programmation.

- **Appel à projets « 2019-6.1 : soutien aux projets labélisés par les jeunes »**

La version de travail est présentée et complétée sur certains points en séance (cf. diaporama). Les jeunes ayant contribué à sa rédaction présentent en particulier les 4 nouveaux domaines qu'ils ont choisis pour ce nouvel appel projets. Il est proposé qu'ils apportent quelques exemples de projets qu'ils souhaitent voir émerger afin de mieux illustrer leurs attentes.

A l'issue de cette présentation, les membres soulignent la qualité du travail fournis par les jeunes de l'atelier.

Les membres valident à l'unanimité cet appel à projets, sous réserve de :

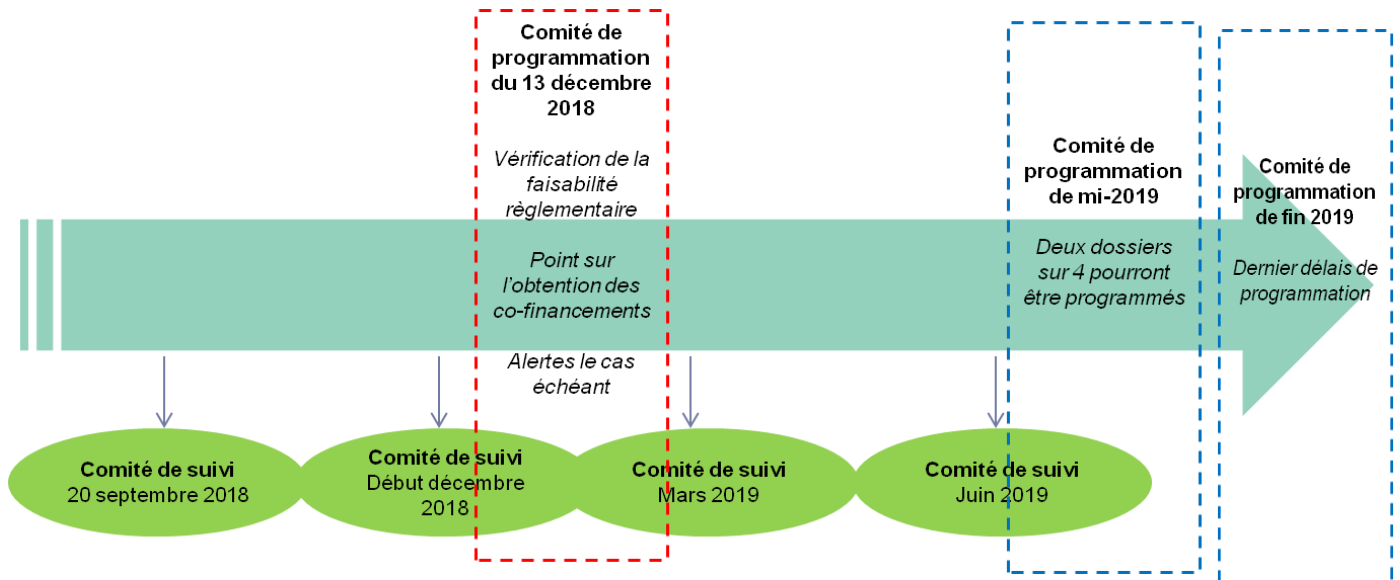
- le passer à la « moulinette » LEADER afin qu'il corresponde bien au format règlementaire imposé (travail de l'équipe technique) ;
- la validation de la version finale par l'Autorité de gestion.

L'appel à projets pourra ensuite être diffusé.

- **Appel à projets « Urba-innov » : point d'avancement et décisions**

Après présentation du Comité de suivi « Urba-innov » qui s'est tenu à Beaumont le 28 février dernier, un point est fait en séance sur l'avancement de chaque dossier (se reporter au diaporama). Seuls 2 dossiers a minima sur 4 pourront être programmés en juillet 2019.

Il est donc décidé de **modifier le calendrier comme suit**, et de demander à chaque porteur de projet concerné par un décalage de calendrier de s'engager par écrit sur un nouveau calendrier prévisionnel réaliste (programmation et réalisation de l'opération) :



Les membres valident à l'unanimité cette modification du calendrier.

- **Evolutions sur des projets en cours**

Plusieurs projets connaissent des avancements ou des évolutions devant être actés.

Fiche action		Intitulé	Bénéficiaire	Montant FEADER prévu	Objet de l'évolution du dossier
2	1	Forêt privée et optimisation de la ressource – 2017	Centre Régional de la Propriété Forestière	37 881,08 €	Report de la programmation car le bénéficiaire ne remet pas les pièces attendues et n'a pas informé le GAL des co-financements obtenus Un courrier lui est adressé avec une date butoir de remise des pièces et obligation de transparence Le GAL ne poursuivra le traitement de ce dossier, et de tout autre nouveau dossier, qu'à condition que le CRPF réponde favorablement et dans les délais à cette demande.
2	1	METIS : Mobiliser à l'Echelle Territoriale par l'Innovation et la Synergie	Union Régionale des associations de communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes	20 346,75 €	Le montage partenarial (et à l'échelle régionale) de ce projet, au vu des modalités d'intervention du cofinancement obtenu, rend impossible le montage d'un dossier LEADER. Le GAL appuiera le porteur de projet pour trouver de nouvelles modalités d'accompagnement dans le respect du cadre LEADER.
4	1	Mise en œuvre de l'atelier des projets 2018	Site de Proximité Centre Ardèche	36 730,84 €	Abandon du dossier : le Site a obtenu un financement régional plus avantageux que LEADER sur le projet et renonce à la subvention FEADER. Les crédits correspondant sont déprogrammés et réinjectés dans la maquette, fiche-action 4.
5	1	Equipement du Fab'Lab du Pôle des métiers d'art de l'Ardèche méridionale	Communauté de communes du Pays Beaume Drobie	9 772,44 €	Changement de bénéficiaire : le projet initialement déposé par la communauté de communes est finalement porté par le Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale. L'objet du projet est inchangé.

Les membres valident à l'unanimité ces évolutions et décisions.

- **Validation du rapport d'activités 2018 du GAL**

Le rapport d'activités 2018 du GAL est validé à l'unanimité.

- **Validation du relevé de décisions du Comité de programmation du 13 décembre 2018**

Le relevé de décisions est validé à l'unanimité.

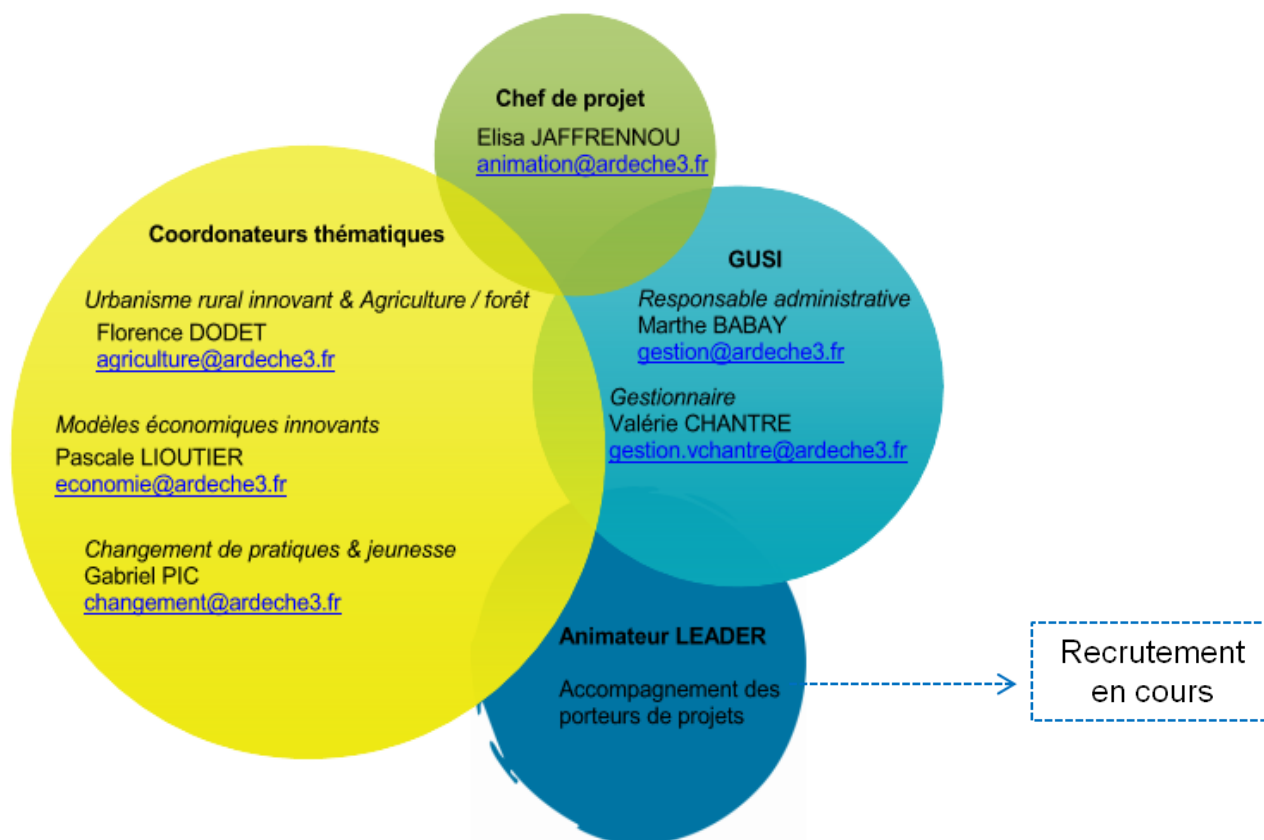
- **Validation du relevé de décisions du Comité de programmation du 9 février 2019 (consultation écrite)**

Le relevé de décisions est validé à l'unanimité.

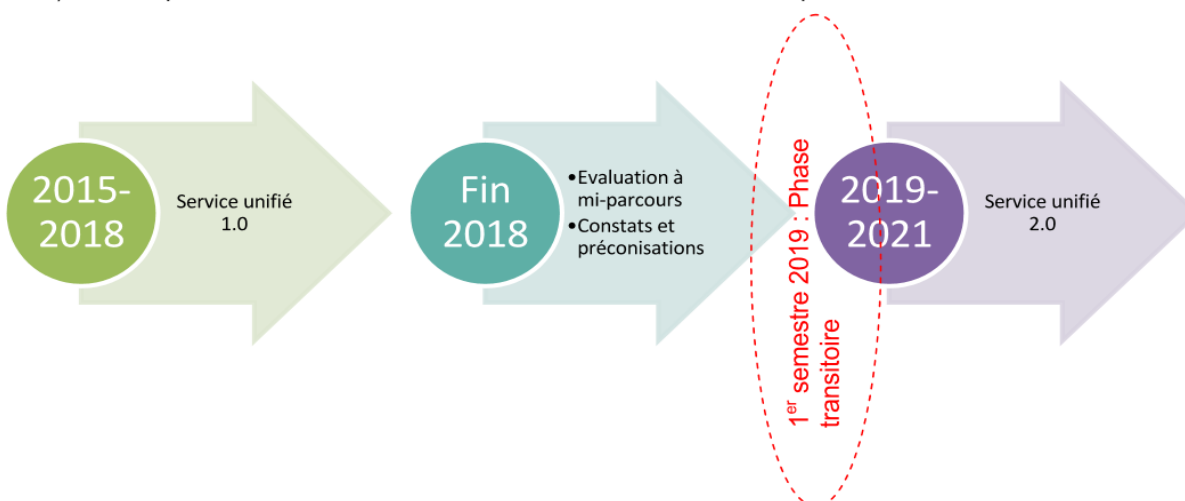
6) Points divers

- **Démission de Pierre LADET** : les membres sont informés de la démission de Pierre LADET du GAL.
- **Réorganisation de l'équipe LEADER** :

Suite aux préconisations de l'évaluation à mi-parcours, l'équipe LEADER se réorganise comme suit :



Cette réorganisation sera pleinement opérationnelle d'ici la fin du 1^{er} semestre 2019 :



- **Rattrapage des dossiers**

L'activité du service LEADER est toujours fortement impactée par le plan de rattrapage et dorénavant aussi les premiers contrôles. Sur la mesure 19.2 (hors coopération et assistance technique), la situation est la suivante au jour du Comité.

Etat d'avancement des dossiers 19.2	Nombre de dossiers	Montant FEADER
Reçus	102	3 648 784 €
Dont programmés	53	1 919 275 €
Dont Rattrapés (Sharepoint + OSIRIS)	46	1 420 780 €
Dont Engagés	30	921 127 €
Dont payés	5	119 035 €

La séance est close à 21h00.

Lorraine CHENOT,
Présidente du GAL Ardèche³